

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## Guerre en Ukraine : Aristelle Luise Yog Atouth bloquée au Gabon

Prosper Sax NZE BEKALE  
Libreville/Gabon

La guerre entre l'Ukraine et la Russie depuis le 24 février passé a amené les dirigeants ukrainiens à officiellement annoncer l'arrêt de toutes activités sportives pendant 30 jours. Notamment en raison de l'imposition de la loi martiale dans tout le pays, selon un communiqué officiel de la Fédération ukrainienne de football via son site internet. Face à cette situation, la capitaine des Panthères dames, Aristelle Luise Yog-Atouth, sociétaire de Marioupol, club féminin de D1 en Ukraine, se trouve toujours au Gabon après le match retour face au Togo. " La raison qui justifie ma présence actuellement dans mon pays est la guerre qu'il y a en ce

moment en Ukraine. Je suis au Gabon depuis le mois d'octobre 2021, parce que convoquée par la Fégafoot afin de prendre part aux éliminatoires de la Can féminine Maroc 2022. Cela cadrerait avec la trêve dans mon club pour la phase aller du championnat. Ce qui veut dire que j'étais déjà en vacances. J'étais censée monter au moins de février 2022, mais la dernière phase des éliminatoires de la Can se jouait pendant ce mois. Ce qui a fait en sorte que la Fégafoot écrive à mon club pour qu'il puisse me permettre de jouer et après rentrer en Ukraine. Malheureusement, après la compétition, la situation en Ukraine s'est dégradée, le pays est entré en guerre. Ce qui fait en sorte que je sois encore ici ", a-t-elle dit. Avant d'ajouter que " certaines



Aristelle Luise Yog Atouth.

villes ont été bombardées, y compris Marioupol où je vis, les activités sont bloquées. Je suis la seule Gabonaise qui joue en Ukraine, je ne sais pas s'il y a d'autres compatriotes dans ce pays. Et je ne sais

pas de quoi demain sera fait ", a-t-elle conclu. Avant l'arrêt des activités sportives, Yog Atouth et son club occupent la 4e place (16 points) après 10 journées disputées sur 11

équipes. Notre compatriote, qui est la première Gabonaise à jouer en D1 ukrainienne depuis deux saisons, est l'actuelle meilleure buteuse du club avec 6 réalisations et 3 passes décisives.

## Le président actif de CSL décline sa feuille de route

PSNB  
Libreville/Gabon

C'EST à l'occasion d'une conférence de presse tenue récemment que Perah Peraldo Ongoua Allogo, président actif de Club sportif de Libreville (CSL), a présenté brièvement sa feuille de route pour la gestion du club créé par l'international gabonais Didier Ibrahim Ndong. Malgré l'arrêt des activités sportives, il n'a pas manqué de décliner les challenges que son bureau et lui auront comme mission durant sa présidence : formation, suivi des joueurs, expatriation des talents, rassurer les parents des joueurs quant aux valeurs in-

trinsèques de professionnalisme. " Le CSL aura, lors de sa reprise, les sections ci-après : préformation, formation féminine, corpo, handiFoot. Afin de rester dans la vision du fondateur qui place la formation au centre de son projet, un accent sera mis sur l'appui aux jeunes défavorisés et pétris de talents. La section handiFoot portera un éveil solidaire auprès de cette catégorie souvent délaissée ", a-t-il souligné. Fondateur du Centre de formation Académie des Pépites d'Or (APO) et de Génie de Libreville, il a indiqué que ces structures auraient une nouvelle gestion avec de nouveaux responsables et toujours en phase avec sa vision d'origine.

## La Fifa condamne le Djoliba à payer 17 millions de francs à Ibela

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

SATURNIN Ibela Ignambi peut enfin pousser un ouf de soulagement. La Fédération internationale de football association (Fifa) vient de condamner le club malien de Djoliba AC, dont il était l'entraîneur principal, à lui verser la somme de 17 millions de francs pour rupture abusive de contrat. Récit d'un limogeage abusif. Le 2 janvier 2021, Saturnin Ibela s'engage pour deux saisons avec l'équipe de Hérémakono. Sept mois seulement après sa prise de fonction, l'ancien coach de Bouengué Sport sera limogé pour, selon les dirigeants maliens, "résultats insuffisants". "L'objectif qui lui avait été assigné à la signature du contrat n'a pas été atteint. Il a terminé troisième du championnat national et n'a pas remporté la Coupe nationale, éliminé d'ailleurs par une formation de D2. Pis, la non-qualification de Djoliba AC pour une des places qualificatives à une des Coupes de la Caf est



Saturnin Ibela a obtenu gain de cause auprès de la Fifa.

l'autre raison ", avait indiqué à l'époque notre confrère Drissa Niono de Radio Rempart de Bamako. Faux, rétorque Merlin Tandjigora, qui a évolué une saison au Djoliba sous la direction de Saturnin Ibela Ignambi. " On ne peut pas juger un coach en sept mois. Surtout quand il arrive dans un environnement inconnu. Il a fait du bon boulot. D'ailleurs le club a bien reconnu que Saturnin Ibela a fait du bon boulot. Sur 26 matchs joués, nous avons

perdu 2 matchs. Au niveau des poules, nous avons terminé 1er sans défaite. Et lors des play-offs, nous avons terminé à la 2e place. Mais la réalité est qu'il n'a jamais cédé aux pressions de certains dirigeants du club qui voulaient lui imposer des choix". Se sentant ainsi lésé, notre compatriote a donc saisi la Fifa qui a estimé dans son rendu que ce licenciement était abusif et, par conséquent, a condamné le club malien à lui verser 17 millions de francs.

Photo: Prosper Sax Nze Bekale



Le président actif de CSL, Perah Ongoua Allogo (costume) en a fixé les challenges à venir.